



OSEZ LA BIO: LES AIDES

Une diversité d'aides à solliciter !



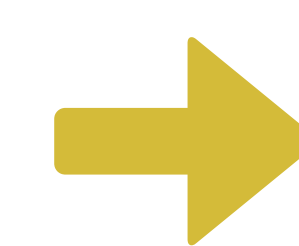
LES AIDES PAC 2023 : un nouveau plafond à 25-30 000 €* ?

Cultures	Contrat de 5 ans	Montant/ha
Cultures et légumineuses		300 € -> 350 €
Prairies rattachées à un atelier d'élevage bio		130 €
Arboriculture et maraichage		900 €
Viticulture et plantes aromatiques		350 €
Légumes de plein champ		450 €

* Avec transparence GAEC

2023

Disparition de l'aide au maintien à l'agriculture biologique MAB



Renforcement du Crédit d'Impôt Bio

CRÉDIT D'IMPÔT BIO : passage de 3 500 à 4 500 €

CRÉDIT D'IMPÔT BIO ACTUEL : 3 500 €	Crédit d'Impôt + aides PAC bio limité à 4 000 €
CRÉDIT D'IMPÔT BIO À PARTIR DE 2023 : 4 500 €	Crédit d'Impôt + aides PAC bio limité à 5 000 €

AIDE À LA CERTIFICATION BIO



60 % durant 4 années maximum (Plafond 344 €)



80 % si accompagnement Chambre d'agriculture ou adhésion GAB (Plafond 459 €)



AIDE AUX INVESTISSEMENTS PCAE

→ 1 seul appel à projet 2023

Dossier à déposer avant le 15 juin 2023

**50 %
POUR LES
EXPLOITANTS
AB**

**PLAFOND
D'INVESTISSEMENTS
SUBVENTIONNABLES
À 130 000 €**

Investissements subventionnables

- Modernisation des exploitations d'élevage
- Maîtrise de l'utilisation des intrants
- Amélioration de la performance énergétique
- Soutien aux investissements en élevage et en productions végétales spécialisées
- Amélioration des conditions de travail



Poster réalisé par Mathieu Wullens, Chambre d'agriculture de l'Indre



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



Une initiative
Chambres
d'agriculture

